

# Informations municipales - Septembre 2010



---

## Plan Local d'Urbanisme : Ouverture d'une enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision simplifiée n° 1 et du projet de modification n° 1 du PLU de la commune de MALAUZAT pour une durée de un mois, **du mardi 5 octobre au mardi 9 novembre 2010 inclus.**

- La révision simplifiée n° 1 concerne l'extension de la zone AU<sub>i</sub>, intégrée à la zone Espace Mozac, sur une partie des parcelles 45, 46, 47, 61, 65, 66, 67 et 68 situées en zone N.
- La modification n° 1 concerne des modifications du règlement des zones A et N. Les autres points du règlement restent inchangés.

M DRUMAIN Pierre, domicilié 1 rue du Puits artésien à CLERMONT-FERRAND (63000) a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

Les projets de révision simplifiée n° 1 et de modification N° 1 du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de MALAUZAT pendant trente jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du mardi 5 octobre au mardi 9 novembre 2010 :

- ✓ Mardi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- ✓ Mercredi de 14 h à 17 h
- ✓ Jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- ✓ Vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les intéressés selon les permanences suivantes :

- **Mardi 5 octobre 2010 de 14 h à 17 h**
- **Mercredi 13 octobre 2010 de 14 h à 17 h**
- **Vendredi 22 octobre 2010 de 16 h à 19 h**
- **Mardi 9 novembre 2010 de 14 h à 17 h**

A l'expiration du délai d'enquête le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de un mois pour transmettre au maire de la commune de MALAUZAT le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an.

---

## Dénomination de la voirie du lotissement « Clos de l'Armoise ».

La voirie du « Clos de l'Armoise », est le prolongement de la Rue de la Garenne jusqu'au Chemin d'Arnat. En conséquence, le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 27 août 2010, la proposition de nommer cette voie : « Rue de la Garenne ».

---

## Utilisation des salles polyvalentes.

Le Conseil municipal en séance du 30 avril avait lancé un groupe de travail au sein même du Conseil pour proposer des solutions ou options permettant de réduire les nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des salles. Le groupe de travail a proposé le lancement d'études afin d'établir un diagnostic visant à améliorer l'acoustique et rechercher d'éventuelles solutions chiffrées portant aussi bien sur l'acoustique que sur les nuisances sonores générées lors des utilisations.

En attendant le résultat de ces études, le Conseil municipal lors de la séance du 27 août 2010 a adopté la proposition du groupe de travail de refuser temporairement toutes nouvelles demandes de location sollicitées par des particuliers.